

man alle disse Nederlandt in ein gefar wil stellen, und kan bei mir nitt befinden das andere ursag sei, solche *mandata* zu thun dan ausz rat des cardinals von Granvelle 1), welcher sonder zweifel ire Ma^t. die *victoria* die man (wir) zu Malta haben gehabt 2), zo grosz hatt gemacht, und ire Ma^t. ingebilt das itzunder die rechte zeit ist solche und dergleichen sachen uff ein endt zu brengen. E. L. können gedencken in was beschwerung ich mich dismals befunden 3).

De tweede brief is gericht aan de landvoogdes Margareta van Parma, onder dagteekening van 24 Januari 1566, uit Breda. 't Is des Zwijgers antwoord op den rondgaanden brief, door Margareta hem, als stadhouder, toegezonden. Hij schrijft daarin hoofdzakelijk hetzelfde, wat hij aan den landgraaf van Hessen geschreven had, maar natuurlijk op een andere wijze. Hoe iemand, die het meeste had bijgedragen om de koninklijke bevelen aangaande de plakaten onmiddellijk en zonder verzachting te laten uitvoeren, en reeds in dien zin aan den drost van Heusden geschreven had, aldus schrijven dorst, blijft mij een raadsel. De brief bij Groen *Archives* II pag. 16—21. Verg. Bor I. 33.

Madame !

J'ai receu les lettres de Votre Altesse, par lesquelles elle m'escrit ensemble à ceulx du Conseil de mon gouvernement, l'intention de sa Ma^{té}. sur trois points, me commandant bien expressément de faire exécuter chascung d'iceulx par toutes les places de mon dit gouvernement 4). Et combien, Madame, que n'ay esté requis d'avis en chose de si gran poix et conséquence 5), toutesfois comme loyal serviteur et vassal de Sa Ma^{té}, esmeu

1) Gelijk bekend is, was de tegen hem opgewassen kardinaal Granvelle de algemeene zondebok des Zwijgers, en het huis van Hessen droeg den schranderden staatsman een erfveete toe.

2) Eene overwinning op de Turken behaald door de Spanjaards.

3) Bij Groen *Archives* I. 440, 2^o ed.

4) Tot die plaatsen behoorde ook Heusden.

5) Wat moet Margareta wel gedacht hebben, toen zij dat las?

d'ung zèle désireux à satisfaire au deu de mon estat et serment, n'ay sceu lesser en dire mon opinion librement et franchement, aimant mieulx attendre le hasart d'avoir pour le présent mavais gré pour mes advertissemens et remonstrances, que par ma connivence et silence, après l'esclandre et désolation du Pais 1), ester noté et blasmé de infidélité de négligent et nonchallant gouverneur. Premièrement quant à l'exécution du concile, oires que au commencement il y avoit quelque mécontentement et murmuration, toutesfois veu qu'on y at depuis adjousté aulcunes réservations, je crois que en cest endroit il y aurat peu de difficulté, et quant à la réformation des prêtres et aultres ordonnances ecclesiastiques, n'estant chose de ma vocation, je le remets à ceulx qui en ont la charge et où il sera de besoigne, satisfery au commandement de Sa Ma^{te}.

Quant au second point, contenant que les gouverneurs, consaulx et aultres officiers, debvroient à tout leur pouvoir favoriser aux inquisiteurs et les maintenir en autorité, qui de droit divin et humain leur appartient et dont ilx auroient usé jusques à maintenant;

Votre Altesse peult avoir souvenance de ce que les plaintes, oppositions et difficultés, esmeus par tout le pais de pardeça à l'endroit de l'establissement des Evêques, n'ont esté pour aultre regart, que de peur que sous ce prétexte, l'on tâschat introduire quelque forme d'inquisition 2); tant est non seulement l'exécution, mais aussi le nom odieux et désagréable.

Oultre ce peult scavoir Votre Altesse, et est cler et notoire à la pluspart des subjects et gens de bien pardeça, que Sa Ma^{te} Impériale et celle de la Royné Marie ont par plusieurs fois asseuré les inhabitans, tant de bouche que par escrit, que la dite inquisition ne se introduiroit en ce Pais-Bas, ains seroit le mesme Pais maintenu et réglé comme de toute ancienneté auparavant, voire Sa Ma^{te} mesmes, pour oster cette impression aus diits inhabitans, a fait souventesfois semblable assurance 3).

1) Hoe duidelijk voorzag hij wat spoedig gebeuren zou!

2) Dat was door Oranje en de zijnen uitgerooid.

3) Assurance. Voyez cependant Tom. I. p. 290. Le Prince lui-même avoue que l'Inquisition n'étoit pas entièrement inconnue dans les Pays-Bas. „Durant les dernières guerres l'on avoit assez

Les assurances et promesses susdites, Madame, ont infalliblement gardés les subjects et aultres resseaus 1) de tomber en quelque altération, et de ce que beaucoup de geus de bien et de povoir n'ont aliéné leurs biens, chersant aultres plasses pour vivre sans crainte d'aucune inquisition, dont consécutivement s'est retenu l'union, tranquillité, traffique de marchandise et fournissement de la plupart des finances pour le soustient de la guerre, là où aultrement le País desnüé des inhabitans, vassaulx et déniers, fust allé proie à ceulx qui y eussent volu mestre la main.

Touchant le troisième point, par lequel Sa Ma^{te} veut et ordone bien expressément, que les placarts, faicts tant par l'Empereur que par Sa Ma^{te}, soient en tous points et articles gardés, ensuivis et exécutés en toute rigueur et sans aucune modération ou connivence;

Madame, ce point me semble semblablement fort dur, d'aautant que les Placcars sont plusieurs et divers et parsidevant quelquefois limités et non ensuivis à la rigueur, même en temps que la misère universelle n'estoit si aspre comme maintenant et notre peuple, par imitation et pratiques de nos voisins, non tant enclin à novellité, et de voloir présentement user de plus d'extrémité et tout en ung coup avecque plus de véhémence, renouveler la dite inquisition et passer outre aux exécutions en toute severité, je ne puis, Madame, comprendre que Sa Ma^{te} y puisse gagner aultre chose, que de mester soy mesme en paine et le País en trouble de perdre l'affection de ces bons subjects, donnant à ung chascung soubson, que Sa Ma^{te} veuille procéder d'aulture piet, qu'el a tousjours assuré et démontré, mestant le tout en hasart de venir es mains de nos voisins, tant pour les gens qui se despaiyseront, comme pour le peu de fiance 2) qu'on aurat de ceulx qui resteront, le tout sans nul profit au redressement de la religion.

J'obmais issi pour éviter prolixité d'alleguer plusieurs aultres inconveniens, scaschant que Sa Ma^{te} et Votre Altesse en ont souventesfois par cy devant esté tout au long advertis, outre

„modéré et suspendu l'extrême rigueur de l'Inquisition et des placarts.“ *Le Petit*, p. 179. Et d'ailleurs même dans cette lettre-ci, il se sert de l'expression „renouveler l'Inquisition.“ Les promesses du Roi avoient rapport au mode d'Inquisition adopté en Espagne. (Noot van Groen.)

1) Vassaux (F) 2) Confiance.

ce que, parlant à correction, le temps me semble mal propre pour esmouvoir les cerveaux et l'umeurs du peuple, par trop altéré et troublé par la présente nécessité et chierté des blés, et vaudroit, à mon advis, mieulx le tout différer et remestre jusques à la venue de Sa Ma^{te} 1), puisque l'on dict qu'elle se prépare pour se trouver pardeça et vaudrois qu'elle fusse servi de se haster, affin que en sa présence fust en tout donné tel order, qui trouveroit convenir pour le service de Dieu, de Sa Ma^{te}, repos et prospérité des Païs et subjects de par deça, car en cas de trouble seroit le remède plus prompt en sa présence que aultrement.

Si toutesfois Sa Ma^{te} et Votre Altesse persistent et veulent dès maintenant, que l'on ensuive en tous les dit poins, voyant clerement et à l'oeil qui ne se peult présentement exécuter sans gran hasart de la totale ruine du Païs, en quoy peultester 2) Sa Ma^{te} pendroit regart si elle estoit issi, je aimerois mieulx, en cas que Sa Ma^{te} ne le veuille delayer jusques à là et dès à présent persister sur ceste inquisition et exécution, qu'elle commisse quelque aultre en ma place, mieulx entendant les humeurs du peuple et plus abile que moi à les maintenir en paix et repos, plustost que d'encourir la note, dont moi et les miens porrions ester souillés, si quelque inconvéniement advint aux Païs de mon gouvernement et durant ma charge. Et se peult bien assurer Sa Ma^{te} et Votre Altesse que je ne dis cecy pour ne voloir ensuivre ses commandemens ou de vivre aultrement que bon Créstien, comme de ce mes actions précédentes peuvent rendre bon témoignage, et que j'esper que Sa Ma^{te} aura cogneu par expérience, que je n'ay jamais espargné corps, ne biens, pour le service d'icelle, comme je désire continuer, tant que la vie me durerat, oultre ce que si les affaires du Païs allassent aultrement que bien à point, j'y mestrois (par dessus l'obligation que je dois à Sa Ma^{te} et la patrie) non seulement tout ce que j'ay au monde, mais aussi ma personne, ma femme et mes enfans que pour le moings la nature me commande de préserver et garder. A quoy plairat à Votre Altesse prendre regard, selon sa très pourvue et coutumière discrétion, premdant ceste ma remonstrance de bonne part, comme procédant de celui qui parle d'ardant désir et affection qu'il a au

1) Dat was juist door Viglius voorgesteld. 2) Peut-être.

service de Sa Ma^{te} et d' obvier à toutes inconvéniens dont je prens Dieu en tesmoing, lequel prie, Madame, après m'estre recommandé très humblement à la bonne grâce de Votre Altesse, donner à icelle en santé, bonne vie et longue. De Breda ce 24 de janvier A^o. 1566.

De Votre Altesse, très humble Serviteur,
Guillaume de Nassau.

De commentarius, door Groen van Prinsterer op dezen brief geschreven (pag. 21 en 22 t. a. p.) sluit met deze woorden: »Comment désobeir sans abuser de la confiance du Roi? Comment obéir sans se révolter contre Dieu? Il ne lui restoit aucune issue qu'en demandant sa démission". Oranje deed nog het eerste, noch het tweede, noch het derde. Hij was niet ongehoorzaam aan den Koning wiens bevelen hij liet afkondigen. Hij gehoorzaamde tegen zijn geweten in, dat, volgens zijn zeggen, die bevelen als een gruwel voor God veroordeelde. Hij gaf zijn ontslag niet, maar vergenoegde zich, niet meer in den staatsraad te verschijnen, dien hij op het dwaalspoor had gebracht. Hij wilde de afkondiging, niet de uitvoering van Philips' bevelen.

BIJLAGE II. (blz. 54).

Wat ik, onder de bewerking, aangaande de familie Spiering of Spierinck verzamelen mocht, deel ik in deze bijlage mede.

»Wouter Spiering — zegt van Leeuwen (*Bat. illustr.* p. 1109) — jonger broeder van Robbregt, Janszoon, de vijfde van dien naam, heer van Heusden, was omtrent 1200 heer van Spiering, waarvan het geslacht Spiering afkomstig is. — Het wapen van Spiering was een rad van goud op een veld van sabel." Schutjes in zijne *Geschiedenis van 't bisdom 's Hertogenbosch*, schrijft op Heusden (IV. 569): »Uit de heeren van Heusden zijn voortgesproten de geslachten van Craeijenstein, Elshout, Hedikhuizen, Heesbeen, Roosendaal, Cluijse, *Spierinck*, Drongelen en Heeswijk." En inderdaad het oud-adellijk geslacht heeft zich in de Stad en Meijerij van 's Hertogenbosch neergezet, was er aan-